



« une ressource pour le milieu »

PETIT GUIDE TERRAIN des PRATIQUES FORESTIÈRES EN MILIEU HUMIDE



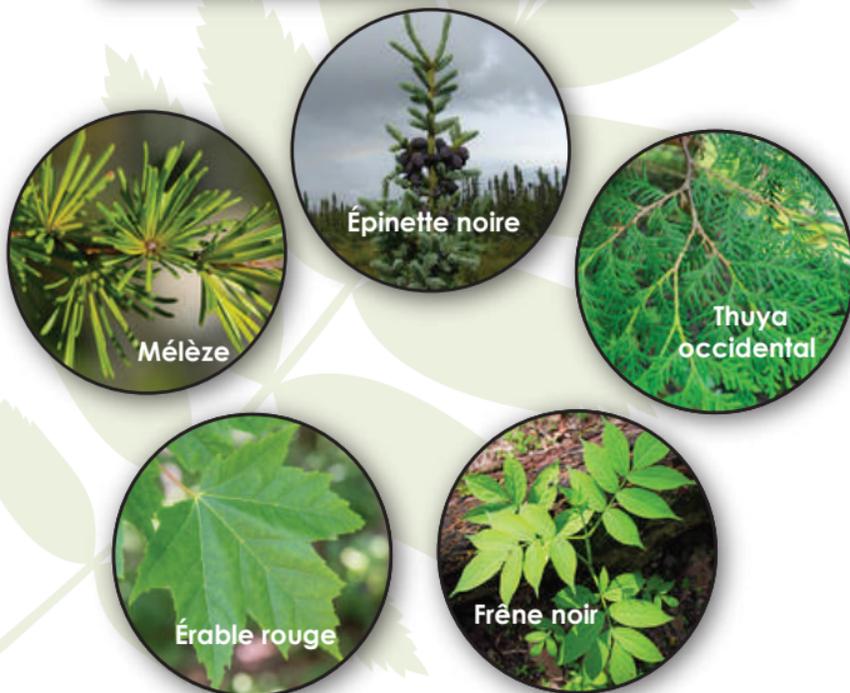
Informations en vigueur
au 1er août 2019

COMMENT RECONNAITRE UN MILIEU HUMIDE

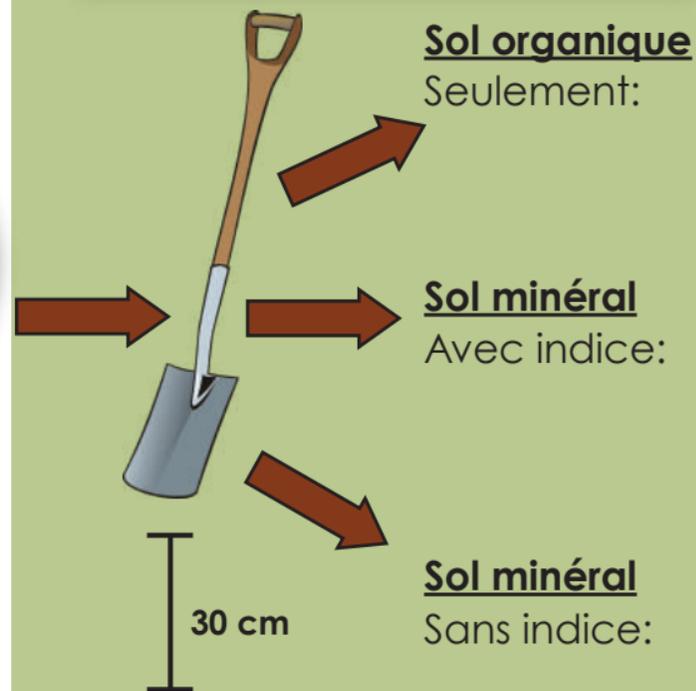
EN MILIEU FORESTIER?

3 - Définir le type de milieu

1 - Identifier les essences d'arbres indicatrices



2 - Caractériser le type de sol



Terre noire



Fibres végétales



Végétaux peu décomposés



Mouchetures (rouille)



Sol inondé ou saturé d'eau



Feuilles ou litière noire



Odeur d'oeuf pourri

Tourbière

Marécage

Attention! je suis peut-être un milieu humide

Valider auprès d'un spécialiste

PRATIQUES FORESTIÈRES

EN MILIEU HUMIDE

Construction, élargissement et redressement d'un **chemin** ou d'une **route**, sauf: à moins de 60 m d'un **lac**

ou d'un **cours d'eau** et qui le longe sur une distance d'au moins 300 m

EN TOURBIÈRE BOISÉE

Activités d'**aménagement forestier**, sauf:

Pesticides
Épandage de fertilisants (autres que fumier et engrais minéraux)

Exploitation d'**érablière**

En **tourbière non-boisée** : **chemins** sur sol non gelé (ou sur moins de 35cm), **fossés**, **drains** ou **reboisement**

EN MARÉCAGE ARBORESCENT

Il peut être relié à des **cours d'eau**

➔ **se référer auprès d'un spécialiste forestier**

- Si marécage **relié** : pas d'intervention possible
- Si marécage **non relié** : demander une autorisation

AUTORISATIONS NÉCESSAIRES

Pour tous travaux, toutes constructions ou toute autre intervention dans des milieux humides et hydriques.

Demande d'autorisation :

www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/certif/

Plans d'aménagement forestier intégré 2018-2023

https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Cahier_6.2_Milieux_humides.pdf

Pour plus d'informations :

Direction régionale du MELCC
Québec

1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100

Québec (Québec) G2K 0B7

(418) 644-8844

capitale-nationale@environnement.qc.ca

CONSTRUCTION D'UN CHEMIN AUTORISÉ

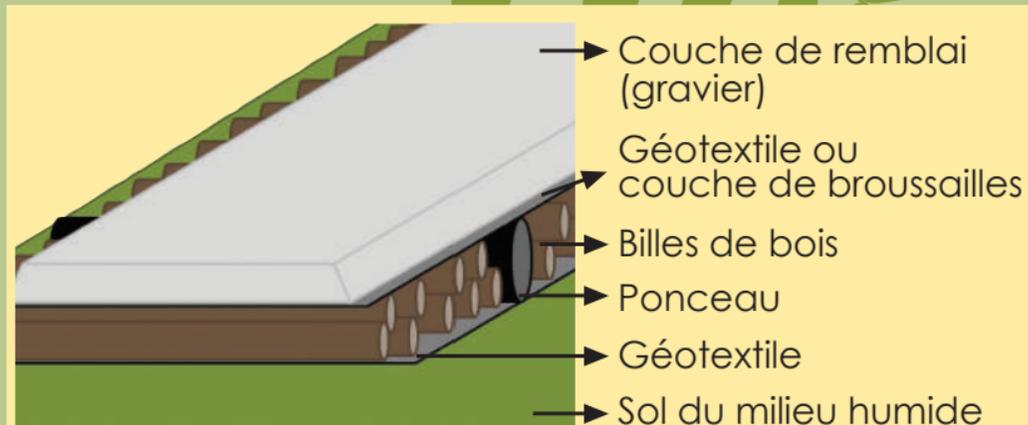
Pour éviter de perturber le milieu humide

Chemin de radiers

- 1-2 couches de **billes de bois** perpendiculaires au chemin
- **Ponceaux** aux 100 à 200m



Ponceaux	Tourbière	Marécage
Espacement	200 m	100 m
Dimension minimale	250 mm	800 mm



Pour plus d'informations, consulter le guide « Routes d'accès et milieux humides : guide sur la planification, la construction et l'entretien » : https://afsq.org/wp-content/uploads/2017/05/routes_dacces_et_milieux_humides.pdf

PISTES DE RÉFLEXION

Avant d'entreprendre la construction d'une route, vérifier la possibilité d'utiliser:

Un chemin d'accès déjà en place sur un lot avoisinant

- Avec consentement du propriétaire

Un trajet alternatif non humide

Prévoir l'aménagement d'un chemin d'hiver

- Temporaire (accès secteurs de coupe)
- Sol gelé sur 35 cm et plus
- Éviter de traverser les cours d'eau

➡ Pour éviter l'enfoncement du chemin et la perte des matériaux de remblai: géotextile sous les billes de bois et géotextile ou couche de broussailles sur les billes de bois

LOIS ET RÈGLEMENTS

VOUS SOUHAITEZ INTERVENIR DANS UN MILIEU HUMIDE ?



Plusieurs lois et règlements encadrent les milieux humides au Québec.

AUTORISATION DU MINISTÈRE NÉCESSAIRE POUR :

- Tous travaux, constructions ou interventions dans des milieux humides et hydriques

→ Y compris activités d'empiètement, de remblayage et de creusage

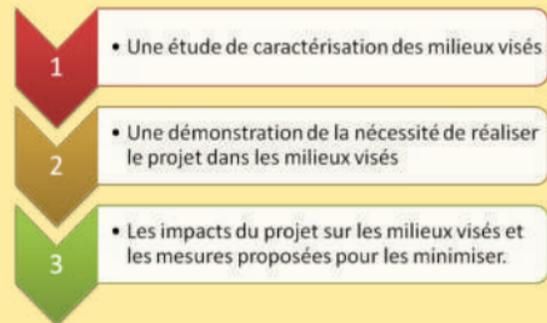
- Les activités susceptibles d'entraîner :

→ Un rejet de **contaminants** dans l'environnement

→ Une modification de la **qualité** de l'environnement

D'après la loi sur la qualité de l'environnement (LQE, Art. 22)

Pour une demande d'autorisation vous devez fournir



Si aucune alternative n'existe et que des impacts seront induits au milieu humide, un règlement de compensation financière a été instauré - Pour en savoir plus : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/feuille-reg-compensation.pdf> (certaines activités sont exemptées des compensations)

AUTORISATION NON-NÉCESSAIRE POUR :

- La construction, l'élargissement et le redressement d'un chemin ou d'une route, **SAUF :**

→ Si le projet est situé à moins de 60 m d'un lac ou d'un cours d'eau à débit régulier et qui le longe sur une distance de 300 m ou plus, en milieu privé

- Les « activités d'aménagement forestier » (abattage et récolte de bois, exploitation d'érablière, etc.) réalisées dans une tourbière, **SAUF :**

→ Si **épandage de fertilisants** autres que fumiers, engrais minéraux, résidus ligneux générés dans les parterres de coupe ou amendements calcaires

→ Pour des travaux comportant l'utilisation de **pesticides**

→ Pour de la construction, des travaux sur un chemin ou une route dans une tourbière ouverte où le sol est gelé sur une profondeur de moins de 35 cm

→ De l'aménagement d'un fossé / drain ou de travaux de reboisement réalisés dans la partie non boisée d'une tourbière

Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

IDENTIFICATION DE MILIEUX HUMIDES

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/milieuxhumides.htm>

RÈGLEMENTS ET AUTORISATIONS

- Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)
- Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2, r. 3)

CONSTRUCTION DE CHEMINS

https://afsq.org/wp-content/uploads/2017/05/routes_dacces_et_milieux_humides.pdf

Direction régionale du MELCC (Québec)
capitale-nationale@environnement.qc.ca

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

© Jonathan Wilkins:
© Joshua Mayer:

Fossé
Mélèze
Thuya occidentale

© Nicholas A. Tonelli:
© Valerie Everett:
© Western Arctic National Parklands:

Frêne noir
Oeuf pourri
Épinette noire

© goodfreephotos.com:
© pixnio.com:

© Pxhere.com:
© Manfred Antranias Zimmer :
© Myriam Zilles:
© Paul Brennan:
© Pixaline:

Passerelle
Travailleur forestier
Pesticides
Route lac
Chemin
Épandage
Ponceaux
Hache

Marécage : Milieu humide dominé par les arbres croissant sur un sol minéral et inondé de manière saisonnière

Milieu humide : Habitat caractérisé par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, par des sols hydromorphes et par une végétation typique

Tourbière : Milieu humide caractérisé par un sol organique très épais (minimum 30 cm) provenant de la lente décomposition des végétaux. Ils composent la tourbe

Tourbe : matière organique fossile formée par la décomposition partielle de certains végétaux (ex: sphaignes)

GLOSSAIRE

Tourbière ouverte : Tourbière dont le couvert par les arbres (4 m de hauteur) est inférieur à 25%

Sol hydromorphe : Sol organique ou minéral présentant des traces de présence d'eau prolongée

Sol organique : Sol composé principalement de restes de végétaux plus ou moins bien décomposés, contenant au moins 30% de matière organique. Aussi appelé tourbe ou terre noire

Sol minéral : Sol dont les horizons sont constitués principalement de sables, de limons et d'argiles

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada



« une ressource pour le milieu »

Équipe de travail:

Chargées de projet

Myriam Trottier-Paquet, biologiste
Amandine Berard, biologiste

Révision

Michaël Leblanc, biologiste
Antoine Bourke, biologiste
Isabelle Bédard, tech. en administration

Corporation du bassin de la Jacques-Cartier

5090, Route Fossambault | Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 1V4

Téléphone : 418 875-1120 Télécopieur : 418 875-0899 Ligne sans frais : 1 888 875-1120

Info@cbjc.org

www.cbjc.org